



GAZETTE DU JOUR.

FRANÇAIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du Samedi 25 Mai 1793.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Constantinople, le 12 avril. — La nation française a perdu tout son crédit parmi le peuple. Les négocians et autres français domiciliés ici, n'ont trouvé d'autre expédient pour se soustraire à la vengeance du peuple, que de se mettre sous la protection de plusieurs ambassades étrangères ; et cette protection ne leur a été accordée que sur un acte dans lequel ils ont abjuré solennellement les principes établis actuellement en France. Quelques Français n'ayant pas voulu se soumettre à cette condition, ont été dénoncés et déportés. (Cette nouvelle extraite de la Gazette de Francfort, mérite confirmation, et pourroit bien avoir été fabriquée à Vienne.)

FRANCE.

Wissmborg, le 15 mai. — Le docteur Lenchsenring, que votre correspondant de Carlsruhe vous a annoncé comme mort des suites du traitement cruel que Wurmsler lui a fait essuyer à Spire, est encore vivant et se trouve dans nos murs. Après la bastonnade barbare qu'on lui a fait souffrir sans égard à son âge, il a été exporté de Spire et abandonné à son sort, d'où il est arrivé dans ces contrées, couvert de blessures et de son sang.

Strasbourg, le 20 mai. — Le général Houchard ayant appris qu'il règne une maladie épidémique parmi les troupes autrichiennes du côté de Luxembourg ; a fait couper toute communication avec ce pays-là, et fait garder les frontières avec la vigilance la plus sévère, pour empêcher ce fléau de pénétrer sur le territoire de la république. Il a instruit le ministre de l'intérieur de cette triste découverte, qui, à son tour, en a donné avis à notre administration, afin qu'elle puisse prendre les mesures requises dans ces sortes de circonstances.

Verdun, ce 18 mai. — Citoyens, il est important de faire connoître à toute la France une manœuvre que le génie infernal de nos ennemis paroît leur avoir nouvellement suggérée. Ils ont conçu et ils tentent d'exécuter le projet de tourner contre nous-mêmes une des mesures que l'on a cru devoir employer pour découvrir leurs trames et leurs complices. Ils n'ignorent pas que la surveillance patriotique s'exerce jusque sur les lettres qui vont à l'étranger et qui en viennent : eh bien, ils ont imaginé de se servir de ce moyen pour perdre les hommes qu'ils ont le plus sujet de craindre. Ils savent que le contact impur du crime peut souiller jusqu'à la vertu, et se rendant justice, au moins en cela, ils ont

cru qu'en se supposant en correspondance avec les patriotes les plus purs, ils pourroient leur faire partager la peine que mérite leur scélératesse.

Nous venons d'avoir un exemple de cette abominable fourberie. Un membre de notre société, reconnu pour un citoyen excellent, au-dessus de tout reproche et de tout soupçon a reçu une lettre anonyme, timbrée de Mazeyck dans laquelle rien n'a été oublié pour le faire croire criminel. Son prétendu correspondant a jeté avec art, dans cette lettre, tout ce qui étoit propre à lui faire prendre le caractère naïf de la confiance la plus intime; il y suppose une correspondance suivie et entretenue avec précaution, une suite de projets contre-révolutionnaires, l'intention d'émigrer, des liaisons avec Dumourier, etc. etc. Il remercie d'un envoi d'argent; mais ici le faussaire se décèle, car il parle d'un assignat de 600 livres, et jamais il n'en a été émis de cette somme. Il finit enfin par des complimens à un autre membre de notre société. L'estimable citoyen qui a reçu cette lettre s'est empressé de la communiquer à la société, et, conjointement avec l'autre membre inculpé, il a chargé le directeur de la poste de remettre au président de la société les lettres qui pourroient leur être adressées des pays étrangers. Tous les membres présens ont pris, à leur exemple, la même détermination, et il a été arrêté de plus que cette infâme manœuvre vous seroit dénoncée, afin que, rendue publique par le moyen de votre journal, les bons citoyens puissent éviter ce piège, et que les autotités se gardent bien de laisser surprendre leur justice en sacrifiant des innocens contre lesquels s'éleveroient des apparences perfides, et qui, condamnés trop légèrement sur ces apparences, pourroient être les victimes d'une horrible scélératesse,

Du Havre. Nos corsaires et quantité de bâtimens Américains, et venant de Marseille, ont été pris: deux navires richement chargés et destinés pour notre port, ont été également pris à l'atterrissage. Un a été pris à 8 lieues de Brest; certes, si il y avoit eu des vaisseaux et des frégates françaises, ces navires n'auroient pas été pris.

Il a paru ici la semaine dernière deux frégates

pour convoyer les convois venant de Cherbourg; ainsi que divers petits bâtimens de la République; elles ont été poursuivies par des frégates anglaises, obligées de fuir à la Hougue, où elles resrent bloquées sans en pouvoir sortir.

Nous avons dans notre port une petite frégate qui n'ose plus sortir, parcequ'à chaque marée, on signale des bâtimens de guerre ennemis. Il en est de même de Cherbourg, qui est bloqué, ainsi que Dunkerque; voilà donc tous nos ports absolument interdits; où sont donc nos frégates et nos vaisseaux? Dans les ports. Il faut donc s'attendre à la prise de tous nos bâtimens de l'Amérique. Quelle perspective!

Marseille le 16 mai. Le tribunal populaire de cette ville vient de condamner à mort et de faire exécuter le fameux *Savon*, accusé d'avoir égorgé et fait égorger soixante citoyens. Un autre assassin convaincu d'avoir, le sabre à la main, levé des contributions, a de même été exécuté. Le procureur de la commune, Seitre, a été élargi. On a ordonné un plus amplement informé pour Mourailles.

Lyon, le 20 mai. Notre ville est dans la plus grande désolation, depuis que les citoyens-députés-commissaires à l'armée des Alpes, Dubois-Crancé, Albite, Nioché et Gauthier y ont passé: ils ont publié une proclamation, par laquelle ils lèvent une armée révolutionnaire de 9400 hommes. Ceux qui requis n'obéiront pas, seront réputés mauvais citoyens. On a créé une commission extraordinaire, investie des pouvoirs révolutionnaires suprêmes, composé de neuf personnes.

La commission a commencé son travail par arrêter la circulation de tous les ouvrages périodiques, qui ne sont pas Audoin, Marat, etc. (Voyez la liste du Loiret.) On a cassé plusieurs sociétés populaires, qui témoignent leur éloignement pour ces mesures de sûreté. Ceux qui essaient de se rendre aux sections pour signer les protestations ou pétitions, sont encavés, et la guillotine en permanence, est posée sur les Terraux. Fain, le journaliste de Lyon, est, suivant quelques-uns, dans les fers; d'autres lettres disent qu'il est heureusement en fuite. C'est le procureur-syndic du département qui a été forcé par les Proconsuls, de brûler pu-

bliquement les journaux proscrits, et les ordres sont donnés aux directeurs des postes. Enfin, comme il faut bien encore un extérieur de hiérarchie, et que l'on étoit d'ailleurs persuadé à Lyon que mieux encore étoit déjà fait à Paris, on a député MM. Gaillard et Gauthier auprès de la Convention, pour lui faire part des excellentes mesures de *sûreté générale* qu'on a mis en usage dans la ville de Lyon....

Dijon, le 6 mai. Par un arrêté pris le 6 de ce mois, le conseil-général de cette ville a fait défense à tout citoyen de faire battre le tambour, de donner des bals devant leurs maisons, et d'illuminer lors des mariages; de mettre des rentures de deuil devant des églises et des maisons lors des décès; et de faire des processions dans les rues.

De St. Girons, le 18 mai. — Deux missionnaires de l'anarchie, chargés de recruter pour le maratisme, se sont présentés au club de St. Girons. Grand éloge du prophète et de la société mère, hors laquelle il n'y a point de salut! Apologie de Robespierre, de Desfieux, et de tous les factieux de ce genre; tel fut le début des apôtres Jacobins. On les écouta avec indulgence; on les prit jusques-là pour de bons apologistes de leur secte; mais l'indignation éclata vivement lorsqu'il proposèrent une adresse à la convention pour proscrire Brissot, Pétion, Guadet et autres vrais amis de la liberté. — On assura ces MM^{ts}. que leurs discours étoient inutiles, et que la société de Saint-Girons ne marcheroit jamais que sous les étendards de la loi, et non sous ceux de Marat. — Nos deux prédicateurs se retirèrent confus, en disant qu'ils alloient parcourir toute la frontière, et qu'ils seroient plus heureux dans leurs prédications civiques.

Paris. — Toutes les sections sont en permanence depuis trois jours, elles sont tout à tour subjuguées aux patriotes ou aux anarchistes, celles qui veulent maintenir leur indépendance, leurs délibérations, écarter les motions sanguinaires, éprouvent des secousses très-violentes. Avant-hier 300 hommes armés de sabres, étrangers à la section du Mail, y sont entrés, ont chassés les habitans, n'ont gardé que le président et les secrétaires, ont délibéré, et ont intitulé leur délibération, section du mail. La section a eu

recours à ses voisins, qui le lendemain, lui ont envoyé main forte, ont biffé les arrêtés de la veille, et en ont fait d'autres.

§ Combien il y a-t-il à Paris de sortes de gouvernemens? autant que de sociétés. Combien de sociétés? Les compte qui pourra. Les 48 sections, les sections des neuf heures et les sections de minuit, les 48 comités révolutionnaires, le comité central, le conseil-général de la commune, les Jacobins, le comité des Jacobins; les cordeliers; le comité des cordeliers; la société des sœurs; le comité révolutionnaire des sœurs, etc.; le comité du salut public, et la Convention Nationale en France; j'oubliois le conseil exécutif. En tout cela prétend gouverner, avoir autant de pouvoirs les uns que les autres. Voilà pour Paris. Et les départemens? A l'instar de Paris, autant d'autorités que de clubs, que de coteries. Si la France n'est pas bien gouvernée, ce ne sera pas faute de gouverneurs.

§ Deux députés, Lacroix et Peniers se sont rendus le 22 au bois de Boulogne pour se battre; ils avoient pour seconds Drouet et Chambon. Drouet vient de publier que Peniers ayant refusé de se battre, Lacroix s'est mis à rosser à coups de canne Chambon et Peniers qui ont pris le parti de fuir, quoiqu'ils eussent chacun six coups à tirer.

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E.

Suite de la Séance du Jeudi 23 mai.

Des députés du département de l'Orne, viennent au nom de quatre cent mille de leurs concitoyens, jurer à la convention qu'ils sont prêts à la soutenir, contre les audacieuses entreprises des conspirateurs. Ils l'invitent à en faire justice. Elle posera sans doute.

Un nouveau secours de deux millions cinq cent quarante cinq mille livres a été accordé à la municipalité de Paris; cette avance doit être employée, d'après le rapporteur, à de nouveaux achats de subsistances.

Sur le rapport du comité de salut public, il a été décrété qu'un seul général commandera désormais les armées du Nord et des Ardennes; un seul celle du Rhin et de la Moselle.

Le comité proposoit encore de remettre à un seul chef le commandement des armées des Alpes

et de l'Italie; mais les observations d'Isnard, de Lasource et de Collois-d'Herbois, qui connoissent les localités, ont fait écarter cette proposition.

Un traité de commerce de la France avec les Etats-Unis d'Amérique, a été confirmé par un décret de la convention.

Des mouvemens se sont manifestés dans l'isle de Corse; il est instant de les arrêter; trois nouveaux commissaires munis de nouveaux pouvoirs, iront réjoindre les premiers; ils seront précédés par l'envoi d'une adresse aux Corses, dont lecture a été faite par Barrere, et que la convention a agréée.

Elle a applaudi à une autre adresse aux armées, rédigée par Condorcet; son objet est de déjoûer les missionnaires de la royauté, qui s'y sont introduits.

La séance a été terminée par des rapports satisfaisans sur la situation et les opérations de nos armées vers le Rhin, et sur les frontières de l'Espagne.

Séance du Vendredi 24 mai.

Les commissaires écrivent du 6 de Forbach qu'à leur arrivée ils ont vu le général Houchard se porter sur deux villages pour débusquer les Prussiens, qu'il y a réussi, mais que l'ennemi ayant reçu du renfort, le général a ordonné la retraite, ce que nos troupes ont fait avec la plus parfaite obéissance, mais avec douleur.

Le général en chef de l'armée des Alpes Dornac rend compte qu'à Tholl district d'Annecy, il y a eu une insurrection suscitée par les prêtres insermentés. Ils ont fait former des rassemblemens qui ont été dissipés. Le six mai les révoltés se sont rassemblés dans les environs de Famigny et de Chamberry, il y a eu une action où 30 hommes ennemis ont été tués et 15 prisonniers.

Les représentans du peuple se sont rendus à Annecy, ont suspendu la municipalité pour n'avoir pas empêché ces rassemblemens; qui ont encore eu lieu deux autres fois, et ont été dis-

sipés. Le procureur de la commune de Thol fait prisonnier ainsi qu'un de ses amis ont été fusillés sur le champ.

Une nombreuse députation de la Butte-des-Moulins est venue offrir aussi ses forces, pour deffendre la représentation nationale, et a détaillé ses nombreux actes de civisme, et c'est ainsi a dit l'orateur qu'on nous a accusés d'aristocratie aux jacobins, parceque nous deffendons les propriétés, nous ne souffrons ni les pillages ni les massacres, nous avons fourni plus que notre contingent.

Cette adresse très-applaudie sera insérée au bulletin.

On décrète que dans la séance de demain il sera déposé dans un vase 85 billets indiquans chacun un département; les douze premiers qui sortiront, fourniront un juré pour le tribunal révolutionnaire; les 4 suivans fourniront les suppléans. Dans la séance suivante il sera indiqué par scrutin signé une liste de candidats domiciliés dans ces 16 départemens, et ceux qui auront réuni le plus de voix seront élus. Ainsi il sera tous les mois procédé au tirage des jurés dans les autres départemens.

On reprend la discussion sur la division des communes, qui est interrompue par le rapporteur de la commission des 12 qui répond sur sa tête qu'une grande conspiration est prête à éclater. Il propose un décret qui met sous la sauve-garde de tous les bons citoyens les propriétés, la convention nationale et la ville de Paris; qui ordonne à tous les capitaines de passer en revue leurs compagnies, de doubler les postes de deux hommes par compagnie, de clore les assemblées de sections à 10 heures du soir. Ces mesures entraînent de longues discussions. On annonce que ceux qui ont fait la proposition de massacrer les députés, ont été arrêtés.

P. S. Le bruit se repand que les ennemis ont attaqué au même instant et sur tous les points depuis Landau jusqu'à Valenciennes. Le courrier des dépêches de Valenciennes a déclaré qu'à son départ, le canon se faisoit entendre avec fracas.

On voucrit à Paris au bureau de ce journal boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis N°. 3.
Le prix de l'abonnement de ce papier nouvelle, le moins cher de tous est de 28 livres 10 sols pour l'année 15 liv. pour six mois 7 livres 10 sols pour trois mois. et pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.